

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Révision de la législation sur la naturalisation

La solution qui prévaut consiste à laisser la responsabilité des décisions en matière de naturalisation aux cantons, qui devront cependant statuer sur la base de critères uniformes définis dans le droit fédéral.

Date limite: 15 mai 2001

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral des étrangers, Section de la nationalité, Quellenweg 15, 3003 Berne-Wabern

Département fédéral des finances

Loi sur les douanes

En tant que pays sis au coeur du marché intérieur de l'UE, la Suisse se doit, dans l'intérêt de son économie et de son tourisme et même en n'adhérant pas à la Communauté européenne, de gérer la circulation des personnes et des biens selon le même régime juridique que l'UE.

Date limite: 31 juillet 2001

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Direction générale des douanes, Matériel et imprimés, 3003 Berne,
Fax 031 323 37 82

13 février 2001

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.02.2001
Date	
Data	
Seite	338-338
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 158

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.